



Ifremer



Port-en-Bessin,
08/02/2011



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Calvados
Cultures Marines

14209 HEROUVILLE ST CLAIR

Réf. : LERN/10-092

*Objet : **Demande d'avis relatif aux déplacements temporaires de parcs sur les secteurs de Ver sur mer et de Gêfosse-Fontenay***

Réf dossier DDTM. : 359/2010 du 17 mai 2010 et 386/2010 du 1er juin 2010

Affaire suivie par Mme GANGNERY Aline (LERN)

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur l'Administrateur,

Par courriers en date du 17 mai et 1er juin 2010 vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant :

- deux demandes de déplacement temporaire de parcs ostréicoles sur le littoral de Ver sur mer en raison de phénomènes d'envasement et d'ensablement récurrents,
- une demande de déplacement provisoire de vingt rangées de moules sur le littoral de Gêfosse-Fontenay en raison de leur immersion par le chenal d'Isigny.

Les raisons invoquées justifiant ces demandes de déplacement de parcs sont liées à des contraintes naturelles indépendantes de la volonté des concessionnaires. Dans la mesure où les déplacements se font à biomasse équivalente, ces demandes ne nous semblent pas présenter de risque majeur pour l'écosystème.

En espérant vous avoir apporté les éléments attendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable du laboratoire
Environnement Ressources de Normandie

Pi/Chef de Station